

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2010 à 18 H 00

Commission Finances, Transferts Intercommunaux, Ressources Humaines, Technologie de l'Information et de la Communication : réunie le 07/09/10

Commission Travaux, Démocratie Participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable: réunie le 02/09/10

Commission Action Sociale, Insertion – Prévention, Aînés, Handicap, Santé: réunie le 08/09/10

Commission Culture, Animation de la ville, Vie associative: réunie le 01/09/10

Commission Sports, développement sportif : réunie le 31/08/10

Commissions Enseignement, Vie Scolaire et Péri-scolaire, Petite Enfance, Loisirs Jeunesse : réunie le 03/09/2010

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

INTERCOMMUNALITE

1 – Riom Communauté : compte-rendu d'activités (23)

FINANCES - MARCHES

- 2 Budget Principal: décision modificative n° 4
- 3 Rue de La Varenne: attribution des marchés de travaux
- 4 Réseaux d'eaux pluviales et usées Lotissement des Tonnelles, Mail Jost Pasquier, Rue des Vignes Froides : attribution de marchés

RESSOURCES HUMAINES

- 5 Mutualisation des personnels et moyens matériels : avenant n° 9 à la convention de mise à disposition de certains services municipaux auprès de Riom Communauté
- 6 Tableau des effectifs 2010 : créations et suppressions de postes
- 7 Tableau des effectifs 2010 : créations de postes de non titulaires
- 8 Tableau des effectifs 2010 : contrat d'apprentissage

<u>AMENAGEMENT URBAIN – ETUDES - ENVIRONNEMENT</u>

- 9 Site des Tanneries : cession à titre gratuit par le CCAS à la Ville de Riom
- 10 Campagne de ravalement obligatoire n° 2 : suppression des subventions municipales
- 11 Mariol : déclassement d'une partie de la voie communale n° 38 en vue de son aliénation
- 12 Mairie Annexe 5 mail Jost Pasquier: mise à disposition de locaux
- 13 Rue de la Grande Limagne : dénomination de voie
- 14 Dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement d'un local de l'ancienne caserne des pompiers
- 15 Dépôt d'une déclaration préalable pour l'Espace Couriat
- 16 Dépôt d'une déclaration préalable pour le gymnase du parc des fêtes
- 17 Dépôt d'une déclaration préalable pour la réfection de la couverture du bâtiment Ouest des Anciens Abattoirs
- 18 Plan de Déplacement des Administrations (PDA): partenariat avec l'Association Covoiturage Auvergne
- 19 AFU autorisée Chantepierre de Ronchalon : avis sur le projet de remembrement modifications

SOCIAL

20 – Dispositif « J'ai rendez-vous avec vous » : demandes de subventions

CULTURE

- 21 Eglise Saint-Amable : restauration de la console de l'orgue
- 22 Partenariat avec Ménétrol : convention « saison culturelle »
- 23 Partenariat avec Ménétrol : convention « Ecole de Musique »
- 24 Partenariat avec Saint-Bonnet Près Riom : convention « saison culturelle »
- 25 Festival « les Automnales » : convention avec le Conseil Général
- 26 Jumelage Culturel Scolaire saison 2010/2011 : avenant à la convention DRAC, académie de Clermont-Ferrand, lycée Pierre-Joël Bonté et collège Pierre Mendès France
- 27 Partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom : convention
- 28 Partenariat avec la Comédie de Clermont-Ferrand : convention
- 29 Dispositif « Citéjeune » : convention avec la Ville de Clermont-Ferrand
- 30 Fonds d'Initiatives Jumelage
- 31 Ecole de musique : projet d'établissement 2010-2015
- 32 Ecole d'arts plastiques : projet d'établissement 2010-2015
- 33 Ecole d'arts plastiques : création du Comité de suivi

SPORT

- 34 Partenariat avec les associations sportives riomoises pour la saison 2010/2011 : conventions de mise à disposition de personnels municipaux
- 35 Fonds d'Initiatives Sportives

ENFANCE - JEUNESSE

- 36 Services d'accueil de la petite enfance (crèches et halte-garderie) : modification du règlement intérieur
- 37 Crèches et multi-accueil : paiement par Chèque Emploi-Service Universel
 - La rentrée scolaire : INFORMATION SUR TABLE

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.